

**Conseil syndical**  
**Le 10 décembre 2009**  
**Montréal**

La négociation qui s'est amorcée le 30 octobre dernier est une négociation charnière. Pour les personnes au service de la population, il s'agira de savoir si leur expertise et leurs efforts seront appréciés à leur juste valeur et si le gouvernement voudra instrumenter correctement les milieux de travail. Pour la population, il s'agira de savoir si les services publics sortiront gagnants de cette rencontre entre les parties négociantes sans que les taxes et les impôts soient trop haussés.

Intéressons-nous aux attentes de la population. Elle apprécie les services publics, particulièrement ceux qui sont offerts dans le réseau de la santé et de l'éducation. Si elle connaissait mieux ceux de la fonction publique, elle les apprécierait davantage. Par exemple, l'on peut être satisfait de ce que le ministère de la Santé et des Services sociaux ait pu vacciner à ce jour une bonne partie de la population, mais on oublie la contribution essentielle de la Direction de la sécurité civile du ministère de la Sécurité publique dans l'organisation des opérations de vaccination. L'on ne pense pas que la viande qui nous est vendue à l'épicerie ou au restaurant est saine parce que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation en a fait l'inspection. Lorsqu'on marche en forêt pour y camper, y chasser ou simplement y effectuer une randonnée ou observer la nature, l'on ne voit pas les biologistes ou les ingénieurs forestiers qui travaillent à en préserver la vitalité, la productivité ou la diversité. Certaines personnes ne prennent souvent conscience de l'expertise dispensée par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale que lorsqu'elles perdent leur emploi ou qu'elles doivent réorienter leur carrière. Quant au Fonds consolidé du revenu du Québec, l'on oublie qu'il repose sur la vigilance de spécialistes de l'application des lois fiscales, qui s'assurent de l'entrée de toutes les sommes prévues par la loi. Nombre de services publics ne coûtent rien au moment où on les utilise parce qu'on a déjà payé pour qu'ils soient mis en place, pour qu'ils servent à d'autres qui en auront besoin et pour qu'ils soient disponibles et de qualité quand nous en aurons nous-mêmes besoin.

Or, le gouvernement et les affairistes qui financent son élection présentent toujours les services publics comme un luxe que le Québec n'a plus les moyens de se payer. La population, qui apprécie les services publics, est déchirée. Elle se demande par quel moyen elle pourra conserver ce qu'elle a sans qu'il lui en coûte trop cher.

Lorsqu'arrivent les négociations, la population s'ouvre à toutes les solutions, excepté celles qui passent par des hausses des taxes ou des impôts. L'une des solutions qui lui paraît la plus logique est celle de réduire les salaires du personnel de l'État. Elle croit que cette solution, appliquée depuis de nombreuses années par divers gouvernements, peut être réitérée sans dommage pour les services publics. Elle ne voit pas que s'attaquer aux conditions de base des travailleuses et des travailleurs des services publics, c'est s'attaquer aux services publics eux-mêmes. Pourtant, ces dernières années, les dommages ont commencé à être plus perceptibles. Ils se présentent sous

la forme d'une réduction des services, d'épuisement, de découragement ou de démission du personnel en santé et en éducation, par exemple. Ils se manifestent par l'aggravation de la difficulté à garder la main-d'œuvre expérimentée et d'attirer une relève de qualité ainsi que, avec le recours accentué à l'expertise et à la main-d'œuvre externes, par une hausse croissante des coûts et un déferlement de magouilles de la part de certains fournisseurs qui veulent dans leurs poches une part grandissante des finances publiques.

Tant que les gouvernements pourront persuader la population que les conventions collectives du personnel syndiqué de l'État sont autant de menaces au panier des services publics, les organisations syndicales auront de la difficulté à faire voir leurs revendications comme de judicieux investissements dans le patrimoine collectif si apprécié du « monde ordinaire ». L'enjeu de la présente négociation est là : démontrer que les revendications syndicales et les intérêts de la population convergent. Il ne s'agit pas de répondre favorablement sans questionner à toutes les demandes syndicales, mais il ne s'agit pas non plus de les balayer du revers de la main et de les enterrer sous les décrets ou les lois spéciales. La population apprécie les services publics et voudrait les conserver et les accroître sans payer trop cher ? Qu'elle fasse comme lorsqu'elle envisage de faire l'acquisition d'un bien précieux : qu'elle accepte qu'une bonne place soit faite à l'examen du « produit », de son coût et du financement de son acquisition. Cette bonne place, c'est celle que devraient occuper la négociation et le débat public. Voyons clairement ici que les lois comme la loi 43 sont profondément antidémocratiques puisqu'elles privent tout le monde d'en savoir plus.

Cette année, comme en 2003, le gouvernement Charest est majoritaire. Rien n'indique qu'il ait pu changer de philosophie. Au contraire, il ouvre davantage la gouvernance des affaires publiques à des acteurs privés; il accroît son recours à la sous-traitance, trop souvent improductive, ruineuse ou carrément frauduleuse; il maintient contre toute logique son choix de partenariats public-privé dans la réalisation de certains projets malgré les hausses importantes de coûts qu'entraîne ce mode de réalisation; il ne manque jamais d'argent pour combler certains hauts fonctionnaires ou certaines entreprises, mais il engage à grands frais des mercenaires de l'économie pour questionner avec méthode la légitimité du salaire versé à l'employé d'entretien dans un hôpital ou à un professionnel de la fonction publique. Bref, comme la dernière fois, le gouvernement Charest commence à créer les conditions qui, au moment jugé opportun, lui permettront d'imposer ses conditions en se servant de l'Assemblée nationale comme d'un torchon faisant le ménage commandé par la bourgeoisie qui lui donne « de quoi vivre ».

Toutefois, en 2009, son autorité morale est à plat. Son gouvernement est rongé par les scandales et il résiste plus mal que bien aux pressions populaires qui réclament une enquête sur l'industrie de la construction. Soit dit en passant, c'est une enquête sur toute son administration dont le Québec a besoin. Si l'enquête jetait sa loupe sur le milieu de l'informatique, elle en verrait autant et même plus que ce qu'elle entrevoit du milieu de la construction. Par ailleurs, les syndicats sont unis et mieux organisés pour expliquer leurs points de vue. Ils n'ont pas tous la cote dans l'esprit populaire, mais

leurs messages deviennent plus intéressants concernant la grossière propagande et les manœuvres de dissimulation gouvernementales. Cette fois-ci, la négociation sera plus « politique » parce qu'une portion plus importante de la population voudra en savoir davantage sur les solutions praticables pour conserver et améliorer les services publics. Elle sera moins tolérante vis-à-vis de l'imposition d'une loi spéciale. Tout abus législatif sera perçu comme un rideau dressé contre le droit de savoir ce qui, en fin de compte, est bon ou pas pour les services publics.

Jean Charest ne pourra se contenter de remplir sa mission de transformateur des intérêts publics en intérêts privés. Il devra être attentif à ce que pense, à ce que veut l'électorat : une négociation où, pour la première fois depuis longtemps, il sera possible de traiter non seulement des revendications syndicales, mais aussi de la nature, de la valeur et du financement des services publics. Les organisations syndicales ont un beau défi à relever : celui de redonner vie à l'espoir que les services publics redeviennent la pierre angulaire de la prospérité et de la cohésion sociale au Québec. La population a tout intérêt à ce que la négociation et les débats sur les services publics aient lieu, pour y voir plus clair, pour que ça lui coûte moins cher et pour qu'elle comprenne enfin que les services publics ne sont pas un luxe quand tout le monde apporte sa contribution pour les financer.

Bonnes délibérations.

Le président

Gilles Dussault